



Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

8911^e séance

Mardi 23 novembre 2021, à 15 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. de la Fuente Ramírez.	(Mexique)
<i>Membres :</i>	Chine	M. Dai Bing
	Estonie	M. Jürgenson
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie.	M. Kuzmin
	France.	M. Fodda
	Inde.	M. Singh
	Irlande	M ^{me} Byrne Nason
	Kenya	M. Kimani/M ^{me} Kinyungu
	Niger.	M. Abarry
	Norvège	M. Kvalheim
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wickremasinghe
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	M. Bynoe
	Tunisie	M. Cherif
	Viet Nam	M. Pham

Ordre du jour

La situation en Libye

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Karim Khan, Procureur de la Cour pénale internationale, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne à présent la parole au Procureur Khan.

M. Khan (*parle en anglais*) : C'est pour moi un insigne honneur de m'adresser au Conseil aujourd'hui, car c'est la première occasion que j'ai de le faire dans mon nouveau rôle de Procureur de la Cour pénale internationale (CPI). Je présente le vingt-deuxième rapport qui a été remis à cet organe depuis l'adoption de la résolution 1970 (2011) en 2011. C'est également un plaisir car il s'agit du premier exposé présenté en présentiel au Conseil par le Procureur de la CPI depuis deux ans, en raison des contraintes liées à la pandémie.

Étant donné qu'il s'agit de mon premier rapport en tant que Procureur, je pense qu'il serait approprié, avec votre permission Monsieur le Président, que je sois autorisé à dire quelques mots sur ma vision. C'est une vision dans laquelle la relation avec le Conseil joue un rôle très important. Nous disons vivre dans l'ère de la raison, l'ère de l'homme, l'ère de la science, celle où des batailles remarquables sont menées contre des ennemis invisibles. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) n'en est qu'un exemple. En tirant parti de l'effort collectif, en partageant nos connaissances et en travaillant avec détermination, nous avons montré que nous pouvions accomplir des choses extraordinaires et sauver des vies. Malgré cette réalité prouvée et démontrable, nous sommes malheureusement dans un état quelque peu misérable en ce qui concerne les violations continues dont souffrent en ce moment même tant de nos frères, de nos sœurs et de nos enfants.

J'ai bon espoir que le système mis en place par le Statut de Rome et le Bureau que je dirige puissent contribuer à faire en sorte que l'avenir de nos enfants

soit meilleur que le passé de tant de nos semblables. Ce message doit se traduire en actes. Je pense que les principes énoncés dans le Statut de Rome font écho aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Cet organe, le Conseil le sait mieux que moi, joue un rôle très important et singulier au firmament du droit international public en termes de paix et de sécurité internationales, non seulement en tant qu'organe principal de l'ONU, mais aussi en tant que principal responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

À plusieurs occasions notables, le Conseil a agi pour veiller à ce que la valeur de la vie humaine ne soit pas considérée comme un bien négociable et que l'impunité n'ait pas libre cours. Ce fut le cas, notamment, lorsqu'il a renvoyé la situation en Libye à la CPI. Je me réjouis à la perspective d'engager un dialogue toujours plus constructif avec le Conseil, et je crois très sincèrement et très concrètement qu'il peut y avoir une convergence qui ne soit seulement théorique entre les responsabilités qui incombent au Conseil en vertu de la Charte des Nations Unies et les principes énoncés dans le Statut de Rome pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de refuge pour les auteurs de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité ou de génocide.

J'ai prêté serment le 16 juin ; je suis en poste depuis cinq mois à peine. Lorsque j'ai prêté serment, j'ai souligné une chose évidente ; mais parfois on oublie l'évidence. Le système du Statut de Rome qui porte création de la CPI n'est pas la propriété de l'Italie, de l'Europe ou de l'Occident. Les valeurs énoncées dans le Statut de Rome appartiennent à l'humanité tout entière. C'est une grande famille à laquelle appartient chaque membre du Conseil. Ce n'est pas quelque chose qui est l'apanage des États parties. Le système appartient tout autant, selon moi, aux États non parties, s'ils souhaitent s'approprier quelque chose qu'ils possèdent déjà. Il n'est pas l'apanage du système de *common law*, du système de droit de tradition romane ou du système de droit islamique, mais de toutes les traditions de l'Orient et de l'Occident. Je pense que, selon toute analyse de bon sens, ce corpus juridique, cette quête commune pour lutter contre l'impunité des génocides, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre doit être une cause qui peut nous rapprocher, et non nous éloigner davantage.

Le succès de mon mandat passe par l'appui du Conseil et des États Membres, qu'ils soient des États parties ou non. Je vais chercher de nouvelles façons originales d'inclure les organisations régionales et internationales pour partager le fardeau et mieux nous acquitter

de nos responsabilités humaines, morales et juridiques à l'égard des catégories de crimes que j'ai mentionnées. Je m'engage aujourd'hui devant le Conseil à faire tout mon possible pour œuvrer en faveur d'une plus grande inclusion pour ce qui est du système du Statut de Rome et des principes qui sont ceux des membres du Conseil. Je pense qu'en agissant ainsi, nous pouvons également favoriser la réconciliation. Nous pouvons renforcer la stabilité et la sécurité, non seulement des pays mais aussi des régions. Mais nous ne pouvons y parvenir que si nous travaillons ensemble.

Durant mon mandat de Procureur, je vais donner un sens nouveau au principe de complémentarité, en travaillant avec les États, et en permettant aux États de jouer un plus grand rôle. Ce n'est pas une faveur ; le Statut de Rome indique clairement que les autorités nationales ont la primauté. C'est écrit noir sur blanc. Les autorités nationales ont le droit fondamental et aussi la responsabilité essentielle de veiller à ce que ces types de crimes soient déclarés illégaux, depuis les principes de Nuremberg, auxquels tous les membres permanents du Conseil ont adhéré. Il s'agit d'une occasion d'aller de l'avant.

S'agissant à présent de la Libye, je souligne à nouveau que les situations renvoyées par le Conseil de sécurité sont une priorité pour moi. Il se peut que pendant une certaine période, les maigres ressources du Bureau aient été éparpillées. Selon moi, lorsque le Conseil agit, nous devons travailler conformément au Statut de Rome pour donner la priorité aux affaires qui nous sont renvoyées par le Conseil, compte tenu de ses responsabilités. Bien entendu, nous examinerons les éléments de preuve de manière indépendante et impartiale, loin des considérations politiques ou autres. Mais j'estime que les renvois doivent être prioritaires. En ce qui concerne l'inventaire des affaires dont le Bureau est saisi, j'ai demandé que ces affaires soient passées en revue, y compris les situations renvoyées par le Conseil de sécurité qui sont actuellement devant la Cour, à savoir la Libye et le Soudan. J'espère que dans mon prochain rapport, je pourrai définir des objectifs clairs et une feuille de route qui permettront de clarifier ces questions importantes et d'expliquer de manière plus transparente et plus claire quel est notre plan, ce que nous espérons faire et comment nous espérons y parvenir.

Je tiens également à souligner que, lorsque j'ai pris mes fonctions, conscient de mes responsabilités en vertu du Statut de Rome et de mes obligations déontologiques en vertu du paragraphe 6 de l'article 42 du Statut de Rome,

je me suis récusé de toute affaire ou situation où il pourrait sembler y avoir un risque apparent de manque d'impartialité, et cela vaut notamment pour l'affaire concernant M. Saif al-Islam Kadhafi. Par conséquent, j'invite tous les membres du Conseil à consulter le rapport écrit que nous avons présenté et qui traite de ces questions. Ces affaires ont été entièrement traitées par le Procureur adjoint, M. James Stewart, et non par moi-même.

La période considérée a été une période difficile en raison de la maladie à coronavirus (COVID-19), mais également en raison des conditions de sécurité en Libye. Cela n'a pas été facile, et l'équipe n'a pas pu se rendre physiquement en Libye. J'ai eu un entretien intéressant avec S. E. M. Taher Elsonni, le Représentant permanent de la Libye, hier. J'espère et je souhaite de tout cœur que cette rencontre sera la première d'une longue série, car nous devons travailler ensemble. Nous devons parler ouvertement et franchement du problème évident de l'absence de sécurité ainsi que des crimes qui ont justifié le renvoi de plusieurs affaires par le Conseil à la CPI. Si les conditions le permettent, j'ai l'intention de me rendre en Libye au début de l'année prochaine. Je voudrais échanger davantage avec le Gouvernement libyen, mais aussi avec d'autres parties prenantes. Ces conversations contribueront à définir les objectifs et les idées qui seront présentés au Conseil dans mon prochain rapport. Nous devons avoir un dialogue ouvert, et je pense que ce sera également un élément extrêmement important.

Malgré les difficultés liées aux conditions de sécurité et les problèmes que rencontre la Libye, des progrès ont été réalisés : des entretiens ont eu lieu, des missions ont été menées par des membres de mon bureau dans différents pays, divers documents et éléments de preuve ont été recueillis, et un dialogue est en cours avec diverses entités nationales chargées du maintien de l'ordre. Le Bureau a également pris des mesures pour confirmer, ou tenter de vérifier de manière plus approfondie, les informations faisant état du décès de deux suspects, à savoir M. Mahmoud Mustafa Busayf Al-Werfalli et M. Al-Tuhamy Mohamed Khaled. Je saisis cette occasion pour demander au représentant de la Libye de nous aider davantage, mais je compte aussi sur tous les membres du Conseil. Si nous parvenons à vérifier la situation exacte de ces deux personnes, nous pourrions alors prendre les dispositions qui s'imposent et en informer les juges de la CPI.

Nous continuons d'enquêter. La vérité toute simple, hélas, c'est que depuis que la situation a été renvoyée à la CPI en 2011, des allégations convaincantes

et cohérentes continuent de nous parvenir de cette terre millénaire. La situation tragique des femmes, des enfants et des hommes exige que nous redoublions d'efforts. Elle exige que mon bureau lui accorde une priorité renouvelée. Je l'accepte. Nous devons accélérer le travail et démontrer davantage l'utilité du Bureau du Procureur. Mais, et je le dis avec le plus grand respect, elle exige aussi que le Conseil, qui a renvoyé l'affaire au Bureau du Procureur, collabore plus étroitement avec le Bureau et l'appuie davantage.

Au cours de cette période, nous avons examiné de manière plus approfondie les attaques menées contre Tripoli en avril 2019, notamment celles liées aux fosses communes de Tarhouna. Nous gardons un œil sur les centres de détention en Libye et disposons de nombreuses informations sur les sites de détention officiels et non officiels, dont des allégations de viol, de torture, de mauvais traitements et de violences sexuelles et fondées sur le genre. Des allégations ont été formulées concernant le centre de détention de Mitiga, qui est contrôlé par la Force spéciale de dissuasion, et les centres de détention de Gernada, de Koueïfiya et Tarek Bin Zayed, qui sont contrôlés par les Forces armées arabes libyennes. Je demande à la Libye, à tous les membres du Conseil et aux États parties de communiquer et de donner des informations qui aideront à mettre fin à ces souffrances et à ces crimes qui sont bien connus de tout le monde dans la salle. Seuls et sans partenariat, nous ne pouvons pas faire grand-chose. Par-dessus tout, j'attends avec impatience le renforcement de la relation avec la Libye afin que nous puissions avancer ensemble.

L'autre question importante, c'est la situation troublante des migrants en Libye. Il y a eu récemment des allégations de raids sur des campements de migrants à Tripoli, de recours excessif à la violence et de détention arbitraire de migrants. Nous demandons aux autorités libyennes de mener rapidement des enquêtes approfondies et impartiales sur ces actes, afin que leurs auteurs en répondent.

C'est avec la plus grande humilité que je salue sincèrement la constance du Conseil à condamner tous les actes de trafic de migrants et de traite d'êtres humains dans le territoire libyen, à destination et en provenance de celui-ci et au large des côtes libyennes. Il va sans dire que cette situation sape les efforts de stabilisation en Libye et continue de mettre en danger la vie de dizaines de milliers de personnes. Des initiatives visant à faire appliquer le principe de responsabilité doivent aller de pair avec ces condamnations. Quel que

soit le critère utilisé, cette situation est d'une telle ampleur et d'une telle complexité, puisqu'elle implique de multiples États et régions, qu'elle requiert des réponses créatives et nuancées. Avec votre permission, Monsieur le Président, je voudrais donner un exemple de réponse nuancée.

Étant donné l'ampleur du problème et l'insuffisance des ressources dont dispose mon Bureau à cet égard, nous nous sommes associés à une équipe conjointe – composée de l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (EUROPOL), de l'Italie, du Royaume-Uni et du Royaume des Pays-Bas – afin d'unir nos efforts, de partager les connaissances et d'essayer de faire avancer les choses d'une manière positive, qui soit fondée sur des principes. Cette collaboration a été positive. Il y a quelques mois, j'ai assisté à l'une des réunions de l'équipe conjointe et j'ai été ravi d'apprendre que, grâce à ce partenariat, les autorités néerlandaises chargées des poursuites ont arrêté une personne en octobre et l'ont inculpée de ce crime odieux. C'est un exemple pour lequel, à mon humble avis, nous devons redéfinir ce qu'on entend par la réussite de la Cour. Le succès ne se mesure pas simplement au nombre de procès ou de procédures intentées à La Haye. Le succès revient à réduire l'impunité, à appuyer les autorités nationales et à chercher des moyens créatifs de travailler de concert, plutôt que séparément.

Au début du mois, j'ai également eu l'occasion de rencontrer le Président de l'Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale, Ladislav Hamran, lors de la réunion annuelle de Genocide Network. Nous avons évoqué cette collaboration, et nous allons chercher de nouvelles façons d'associer non seulement l'Agence ou EUROPOL, mais aussi des partenaires régionaux venant d'autres parties du monde. Nous verrons aussi dans quelle mesure nous pouvons utiliser le Bureau dans le cadre du mandat établi par le Statut de Rome pour prêter main-forte aux mécanismes nationaux d'application du principe de responsabilité. Selon le paragraphe 10 de l'article 93 du Statut, cela peut clairement se faire.

De plus, je saisis cette occasion pour lancer un appel au Conseil, sans honte aucune et sans embarras. Je le fais en sachant que la pandémie de COVID-19 a davantage tendu la situation budgétaire de tous les États Membres. Nous avons besoin de ressources. Par rapport au coût non quantifiable de la souffrance humaine, même en termes de circulation des personnes, de manque de sécurité et des autres dépenses nécessaires,

les fonds destinés à la Cour seraient, à mon humble avis, bien dépensés. Le Conseil a une option. Le paragraphe b) de l'article 115 du Statut de Rome dit clairement que l'Organisation des Nations Unies peut fournir des ressources financières à la Cour, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale. Je demande au Conseil d'envisager d'urgence la possibilité de demander à l'ONU de financer la Cour et le Bureau du Procureur, au moins s'agissant des deux questions que le Conseil a soumises à la Cour. À mon humble avis, cela est tout à fait conforme aux principes énoncés dans le Statut de Rome et aux principes inscrits dans la Charte. En outre, cela est conforme à la décision du Conseil de saisir la Cour de la question de la Libye. Je ferai tout mon possible pour que le Conseil prenne cette mesure, et ce serait des fonds bien dépensés. Ils symboliseraient une déclaration d'intention pour une ère nouvelle, une nouvelle relation de coopération avec le Bureau du Procureur, et je pense que cela pourrait avoir de nombreux bénéfices qui peuvent être examinés dans d'autres instances.

Pour terminer, une chose est claire : le Conseil n'a de cesse de rappeler à tous que pour parvenir à la paix et à la stabilité en Libye, toutes les parties doivent s'acquiescer des obligations qui leur incombent au titre du droit international public, y compris le respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Les victimes ne peuvent pas être un simple sujet de conversation. Les victimes ne peuvent pas être évoquées comme une incantation qui donne l'impression que nous nous en sortons bien – et je parle aussi de moi ici. Nous devons faire mieux qu'auparavant, et nous le pouvons si nous sommes unis. Je demande vraiment que nous cherchions de nouvelles manières créatives de collaborer, que nous analysions les synergies. Nous pouvons faire des progrès vers la réalisation de notre objectif commun, qui est l'application du principe de responsabilité dans la situation de la Libye.

Si une cause nous unit, pourquoi pas celle-ci ? Si le Conseil doit prendre des mesures, il est certain que cette cause et cette réponse doivent permettre d'éradiquer le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre au XXI^e siècle, et de garantir une application du principe de responsabilité fondée sur des preuves, et non sur des polémiques, des plans ou des intérêts politiques. Par ces remarques, faites à partir du prisme de la justice, j'appelle à un changement de paradigme, à un dialogue et un partenariat nouveaux et toujours plus constructifs avec le Conseil. En somme, je n'appelle à rien de moins qu'une nouvelle ère de collaboration entre le Bureau du Procureur et le Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Procureur Khan de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Mexique.

Au nom du Mexique, je souhaite la bienvenue au Conseil au Procureur de la Cour pénale internationale (CPI), Karim Khan. C'est la première séance à laquelle il prend part en cette qualité, et je le remercie d'avoir présenté le vingt-deuxième rapport, en application de la résolution 1970 (2011), sur la situation en Libye.

Nous saluons les enquêtes menées par le Bureau du Procureur au cours des 10 années écoulées depuis que la situation en Libye a été renvoyée à la Cour pénale internationale. Avec les élections à venir, la Libye est à un moment crucial. Dans ce contexte politique, il faut souligner l'importance de la lutte contre l'impunité, pierre angulaire de la transition et de la reconstruction du tissu social. Je souhaite insister sur trois points en particulier.

Le premier se rapporte à la coopération. La coopération à la fois des autorités libyennes et des États concernés demeure essentielle pour consolider les progrès dans l'application du principe de responsabilité. Le fait que les mandats d'arrêt émis par la Cour ne soient toujours pas exécutés constitue un sérieux obstacle à l'administration de la justice. Le Mexique exhorte les autorités libyennes et celles des autres États à redoubler d'efforts en matière de coopération avec la Cour, y compris l'exercice de sa compétence dans les juridictions nationales, conformément au principe de complémentarité. À cet égard, les enquêtes de la CPI profitent d'une collaboration étroite avec la Mission d'appui des Nations Unies en Libye. Nous estimons qu'il importe de renforcer cette coordination, avec la souplesse requise pour ajouter des résultats positifs. D'autre part, nous demandons le parachèvement de l'accord de coopération avec l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs. Cela permettra d'améliorer les investigations dans des domaines comme les crimes commis contre des migrants.

Mon deuxième point a trait aux crimes commis en Libye contre des migrants. Dans leurs rapports respectifs, le Secrétaire général (S/2021/752) et le Procureur de la CPI mettent tous deux l'accent sur la gravité de ces crimes, à propos desquels la Cour continue de recevoir des informations. Il est selon nous très important de prêter attention aux enquêtes les concernant et aux sanctions applicables, ce pour quoi la coopération

avec les acteurs régionaux est aussi nécessaire que la coopération avec les autres États qui veulent exercer leur compétence pour juger les auteurs de ces crimes.

Pour ce qui est de mon troisième et dernier point, nous notons que le Procureur a indiqué dans son rapport qu'il donnerait la priorité aux situations renvoyées par le Conseil. Dans ce contexte, nous soulignons qu'il importe que le Conseil, par l'intermédiaire de l'ONU, facilite le versement de contributions financières pour les dépenses engagées par la Cour du fait de ces renvois.

Je termine en réaffirmant l'appui du Mexique au travail du Bureau du Procureur et à la Cour en général pour qu'elle s'acquitte de son mandat. Nous espérons que les prochaines réunions que le Procureur tiendra au sujet de la situation en Libye à la fin de ce mois, ainsi que les déplacements prévus en 2022, permettront de concrétiser les progrès accomplis. Cette situation a été renvoyée à la Cour dans le but précis d'en finir avec l'impunité, et de contribuer ainsi à l'instauration d'une paix durable en Libye. Nous comptons sur tous les acteurs concernés pour honorer leurs engagements, en gardant à l'esprit les principes de véracité et de justice qui sous-tendent nos obligations à l'égard des victimes d'atrocités.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Pham (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je souhaite la bienvenue à M. Karim Khan, Procureur de la Cour pénale internationale (CPI), pour son premier exposé au Conseil de sécurité. Je me réjouis par ailleurs de la participation du Représentant permanent de la Libye à la présente séance. À la séance d'aujourd'hui, je souhaite m'arrêter sur les trois points suivants.

Premièrement, il est impératif de faire avancer le processus politique en Libye, en particulier par des efforts tendant à garantir la bonne tenue, dans les temps, d'élections présidentielle et parlementaires. Il est également important que les parties concernées continuent de respecter pleinement l'accord de cessez-le-feu et l'embargo sur les armes du Conseil concernant la Libye, afin de créer un climat de sécurité propice à la préparation et à la tenue d'élections. Nous saluons vivement les récents efforts déployés par l'ONU et les partenaires régionaux et internationaux pour aider les parties libyennes dans ces processus.

Deuxièmement, il est essentiel de continuer d'améliorer la situation humanitaire en Libye. L'ONU et les partenaires internationaux doivent maintenir leur soutien pour remédier aux divers problèmes à cet égard, en particulier ceux qui touchent les groupes vulnérables tels que les femmes, les enfants, les migrants et les réfugiés. En outre, le Viet Nam appelle toujours à des efforts accrus pour protéger les civils de Libye contre les risques des mines et des restes explosifs de guerre, en matière à la fois de dépollution et d'éducation.

Troisièmement, nous prenons note du vingt-deuxième rapport du Procureur de la CPI, soumis en application de la résolution 1970 (2011). En même temps, nous tenons à réaffirmer notre position constante selon laquelle c'est à l'État qu'incombe la responsabilité principale de l'application du droit international humanitaire et de la prévention et de la répression des actes criminels graves, tels que les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. L'établissement de la responsabilité pour les violations du droit international humanitaire et des actes criminels graves doit se faire conformément aux principes fondamentaux du droit international, notamment le respect de l'indépendance et de la souveraineté des États.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine souhaite la bienvenue au Procureur Karim Khan pour sa première séance au Conseil de sécurité et le félicite de son élection au poste de Procureur de la Cour pénale internationale (CPI). Nous saluons également la participation du Représentant permanent de la Libye, M. Taher Elsonni, à la présente séance.

Le cessez-le-feu en Libye se maintient globalement depuis quelque temps, et les préparatifs des élections continuent d'avancer. La Commission militaire conjointe 5+5 s'est accordée en octobre sur le plan d'action pour le retrait des forces étrangères et des mercenaires de Libye. Les participants à la Conférence internationale de Paris pour la Libye, qui a eu lieu en novembre, ont envoyé un message unifié à l'appui des élections telles que prévues et du retrait complet des forces étrangères et des mercenaires. La Libye souffre de troubles depuis plus de 10 ans, et parvenir à la situation actuelle n'a pas été une mince affaire. La Chine encourage toutes les parties à régler leurs différends relatifs aux élections par le dialogue, la concertation et d'autres moyens pacifiques, et à continuer de progresser régulièrement dans les préparatifs des élections. Nous appelons l'ensemble des forces étrangères et des mercenaires qui se trouvent en Libye à achever leur retrait dès

que possible, conformément au plan d'action pertinent, afin de créer des conditions favorables au processus politique en Libye.

Enfin, et surtout, je tiens à dire une nouvelle fois que la position de la Chine sur les questions liées à la Libye dont la Cour pénale internationale est saisie demeure inchangée. Nous attendons de la CPI qu'elle suive le principe de la juridiction complémentaire, comme stipulé dans le Statut de Rome, pour la gestion de la question libyenne. Nous attendons également de la Cour qu'elle respecte la souveraineté judiciaire de la Libye et joue un rôle positif et constructif en faveur du processus de paix et de la réconciliation nationale en Libye.

M. Bynoe (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, Saint-Vincent-et-les Grenadines souhaite la bienvenue et adresse ses félicitations au Procureur Karim Khan dans son nouveau rôle à la Cour pénale internationale (CPI). Nous le remercions de sa première présentation, celle du vingt-deuxième rapport du Procureur de la CPI au Conseil de sécurité, en application de la résolution 1970 (2011). Nous saluons également la participation du Représentant permanent de la Libye à la séance d'aujourd'hui.

Pour commencer, je tiens à réaffirmer l'attachement inébranlable de Saint-Vincent-et-les Grenadines à la justice pénale internationale, qui est la raison d'être de la CPI et la prémisse sur laquelle nous avons ratifié le Statut de Rome en 2002. Fondamentalement, nous soulignons que la CPI a un rôle critique à jouer dans notre quête collective de paix, de justice et de responsabilité, en particulier dans les enquêtes sur les crimes contre l'humanité les plus graves, notamment le génocide et les crimes de guerre, ainsi que pour mettre fin à l'impunité et rendre justice aux victimes.

Nous sommes conscients que c'est aux États qu'il incombe au premier chef de veiller à ce que la justice soit rendue de manière appropriée, conformément à leurs lois et systèmes nationaux. Nous sommes également conscients que lorsque les États ne peuvent ou ne veulent pas poursuivre les personnes accusées d'avoir commis les crimes les plus graves, notre système multilatéral se doit de jouer un rôle important. C'est pour ces raisons que des cours internationales, comme la CPI, ont été créées afin de garantir que justice soit rendue aux victimes.

La Libye est à l'aube d'une nouvelle ère qui lui permettra de tourner la page d'un des chapitres les plus sombres de son histoire. À ce stade, près d'un mois

avant que la Libye ne tienne ses premières élections nationales, le peuple, en particulier les victimes, doit être la préoccupation et le pilier central du système judiciaire libyen afin de favoriser la paix, la stabilité et la réconciliation nationale. Nous encourageons donc les autorités libyennes à poursuivre leurs efforts pour mettre fin à l'impunité, protéger les droits humains et rendre justice aux victimes et leur offrir des réparations.

Plus précisément, nous exhortons le Gouvernement d'unité nationale et le Procureur Khan à consolider les acquis de leurs prédécesseurs. À ce tournant crucial de l'histoire de la Libye, les parties prenantes ne peuvent se permettre un quelconque fléchissement de la dynamique en faveur de la quête de justice pour les victimes d'atrocités. Nous soulignons donc l'importance de la coopération et du principe de complémentarité consacré par le Statut de Rome. Nous restons d'avis que les circonstances en Libye sont propices au renforcement de la coopération entre le Gouvernement d'unité nationale et la CPI. À ce titre, nous attendons avec intérêt la visite du Procureur en Libye au début de 2022, de sorte qu'il puisse rencontrer les autorités libyennes et améliorer la coopération pour permettre à la CPI de s'acquitter efficacement de son mandat.

En outre, nous renouvelons nos appels répétés aux parties non étatiques pour qu'elles adhèrent au Statut de Rome, et aux parties étatiques et non étatiques pour qu'elles honorent pleinement les obligations internationales qui leur incombent en vertu de la Charte des Nations Unies.

Pour conclure, Saint-Vincent-et-les Grenadines reste pleinement solidaire de la Libye et souligne qu'il est grand temps de réparer les injustices historiques dans un esprit de réconciliation nationale, de guérison, de réparation et de justice sociale.

M. Abarry (Niger) : Je voudrais tout d'abord saluer la tenue de cette séance d'information relative à l'examen du vingt-deuxième rapport semestriel d'activité de la Cour pénale internationale en Libye, et profiter de cette occasion pour féliciter le Procureur de la Cour, M. Karim Khan, pour son élection et lui souhaiter plein succès dans ses nouvelles fonctions. Son message pertinent et percutant sur l'universalité de la Cour a été bien entendu par ma délégation.

Je voudrais également féliciter le Bureau du Procureur pour les progrès considérables enregistrés dans le cadre des enquêtes menées depuis son dernier rapport au Conseil de sécurité en mai dernier et l'encourager

à poursuivre sa collaboration avec le Gouvernement d'unité nationale libyen, conformément à la résolution 1970 (2011). La présence de l'Ambassadeur Elsonni à nos travaux est à saluer. Au moment où le pays s'attèle à organiser des élections, étape importante pour la normalisation de la situation politique, cette coopération est plus que jamais nécessaire. C'est le moment d'envoyer des signaux positifs aux Libyens, et la démission de M. Kubiš à ce moment précis est loin d'être un signal positif à cet égard.

Les responsables des crimes visés dans le Statut de Rome ne peuvent rendre des comptes qu'à travers une coopération et un partenariat entre le Bureau du Procureur, le Gouvernement d'unité nationale, les États parties au Statut de Rome et l'ensemble de la communauté internationale. Dans ce sens, tel que cela a été rappelé dans le présent rapport et le précédent, ma délégation se réjouit de la diminution du nombre de crimes relevant du Statut de Rome depuis l'entrée en vigueur de l'accord de cessez-le-feu signé le 23 octobre 2020 et la mise en place du Gouvernement d'unité nationale en Libye. Nous appelons les autorités libyennes à procéder aux enquêtes sur les victimes d'actes de torture, de traitements inhumains et de crimes sexuels évoqués dans le rapport, crimes commis dans certaines prisons, ainsi que dans de nombreux autres centres de détention placés sous leur responsabilité, non seulement en vue de faire cesser ces violations, mais également de punir les auteurs et les commanditaires et de rendre ainsi la justice aux victimes. Il en est de même pour les victimes des frappes aériennes et des mines et celles qui ont été enlevées ou torturées, et les personnes disparues. Nous encourageons les autorités libyennes à poursuivre leur coopération avec le Bureau du Procureur, afin que les crimes susvisés commis en Libye fassent l'objet d'enquêtes et de poursuites par les tribunaux libyens compétents.

Je voudrais saluer les efforts du Bureau du Procureur pour avoir accompli plusieurs missions d'investigation en Libye, écouté des témoins et recueilli d'importants documents et éléments de la part de particuliers, d'organisations non gouvernementales et de représentants d'organisations de victimes. Nous soutenons l'intention du Procureur d'effectuer une visite en Libye, au début de l'année 2022, pour rencontrer les autorités libyennes concernées et d'autres parties prenantes. C'est avec les Libyens et en écoutant les Libyens que les progrès escomptés pourront être réalisés.

Ma délégation accueille favorablement les informations reçues par le Bureau du Procureur relatives aux activités des mercenaires et des combattants étrangers

en Libye et voudrait, à cet égard, soutenir l'appel des nouvelles autorités libyennes, de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) et du Conseil de sécurité, invitant les individus et groupes armés à se retirer de la Libye sans délai, car cela contribuera à n'en pas douter à la stabilité en Libye et dans les pays voisins. Par ailleurs, nous nous joignons au Bureau du Procureur pour saluer les initiatives et les efforts majeurs déployés par la Libye, la MANUL et la communauté internationale en vue de rétablir la paix et la stabilité dans le pays, y compris les discussions en cours sur les processus de réconciliation traditionnels et les mécanismes de justice transitionnelle.

Tout comme dans les rapports précédents, on relève la continuation des crimes contre les migrants à travers la traite des êtres humains, qui est une conséquence du conflit en Libye. Ma délégation partage la préoccupation du Secrétaire général de l'ONU, exprimée dans son rapport au Conseil de sécurité en septembre sur la situation des migrants en Libye (S/2021/752), faisant état de graves violations contre les migrants et les réfugiés. Nous encourageons, à cet effet, le Bureau du Procureur à continuer de renforcer la coopération, la coordination et l'échange d'informations et d'expertise avec les autorités libyennes, l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs et d'autres partenaires en matière de crimes commis contre les migrants et les réfugiés, afin que les auteurs de ces crimes violents répondent de leurs actes.

Pour conclure, je voudrais réitérer mes sincères félicitations au Procureur Karim Khan et à son bureau pour leur engagement constant et inlassable dans la lutte contre l'impunité et en faveur de l'instauration de l'état de droit et de la dissuasion contre la commission de nouveaux crimes en Libye.

M. Fodda (France) : Je remercie à mon tour le Procureur Khan pour son rapport et sa présentation. Je lui réitère nos félicitations et nos vœux de succès dans l'accomplissement des missions capitales qui lui ont été confiées.

La France réaffirme son soutien sans faille à la Cour pénale internationale et à ses personnels, ainsi que son attachement à l'indépendance de la Cour. Elle continuera à coopérer activement avec la Cour, unique juridiction pénale internationale permanente et à vocation universelle, qui joue un rôle primordial dans la lutte contre l'impunité. La France soutiendra les réformes permettant de renforcer l'efficacité de la Cour.

S'agissant de la mise en œuvre de la résolution 1970 (2011), la France rappelle que la lutte contre l'impunité est l'un des éléments centraux de la résolution du conflit et de la réconciliation entre parties libyennes. Nous comptons sur la pleine coopération des autorités libyennes avec la Cour, ainsi qu'avec la Mission d'appui des Nations Unies en Libye. Le déplacement du Procureur programmé en début d'année prochaine reflètera la priorité accordée par la Cour à ce dossier.

Le décès des auteurs présumés des crimes les plus graves ne saurait valoir justice pour les victimes. Tous les États, qu'ils soient parties ou non au Statut de Rome, ont l'obligation de coopérer pleinement avec la Cour et son Procureur en vertu de la résolution 1970 (2011).

Les auteurs des crimes commis en Libye depuis 2011 doivent être poursuivis. Toute la lumière doit être faite sur les atrocités survenues notamment à Tarhouna et au sud de Tripoli. Les crimes contre les migrants, les réfugiés et les détenus dont fait une nouvelle fois état le rapport du Procureur ne sauraient rester impunis.

Le principe de complémentarité, fondement du Statut de Rome, doit trouver toute sa force. Nous nous félicitons de l'intensification des échanges qu'entretient le Bureau du Procureur avec les juridictions et services libyens compétents. L'accès à l'ensemble du territoire doit être garanti et sûr pour les enquêteurs internationaux. Le Conseil de sécurité doit continuer à faire preuve de détermination dans la lutte contre l'impunité et à prévenir la commission de nouveaux crimes. La France se félicite de la mise sous sanctions d'Osama Al Kuni Ibrahim en octobre par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye en raison des graves violations des droits de l'homme commises par l'intéressé, notamment des tortures et des violences.

L'efficacité de la lutte contre l'impunité dépendra également des progrès du processus politique en Libye. La perspective des élections parlementaires et présidentielle à partir du 24 décembre 2021 laisse entrevoir la possibilité d'une paix durable. La France a organisé le 12 novembre dernier une conférence internationale pour la Libye, co-présidée par l'Allemagne, l'Italie et la Libye, et coorganisée avec l'Organisation des Nations Unies. Cette conférence a permis de réaffirmer le soutien de la communauté internationale et des acteurs libyens au processus électoral et au retrait des mercenaires, combattants et forces étrangères. Conformément à l'engagement de l'ensemble des participants à

la conférence de Paris, il convient désormais de travailler à la mise en œuvre des engagements de la feuille de route libyenne, endossée par le Conseil de sécurité. La France restera mobilisée en faveur de la transition politique en Libye, aux côtés notamment de ses partenaires européens et des pays voisins de la Libye.

M^{me} Byrne Nason (Irlande) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Procureur Khan de son rapport et de son exposé de cet après-midi, à l'occasion de sa première visite au Conseil de sécurité en tant que Procureur de la Cour pénale internationale (CPI). Je salue également la participation de notre ami et collègue, l'Ambassadeur Elsonni, de la Libye.

Nous notons qu'un certain nombre de gains ont été durement obtenus en Libye depuis l'accord de cessez-le-feu conclu en octobre 2020, notamment l'inauguration du Gouvernement intérimaire d'unité nationale en mars. Nous continuons de considérer ces avancées comme une occasion de renouveler les relations de la Cour avec la Libye et ses autorités et parties prenantes nationales compétentes. L'intention du Procureur de donner la priorité au dialogue avec les autorités libyennes est donc à saluer. L'Irlande encourage par ailleurs les efforts déployés par le Gouvernement d'unité nationale, en collaboration avec l'Union africaine notamment, pour mettre en place un processus de réconciliation nationale, et son travail avec les autorités libyennes pour renforcer les institutions de justice transitionnelle. Ce sont des étapes importantes pour l'avenir du peuple libyen.

Dans le même temps, nous ne pouvons passer sous silence certains faits préoccupants. En septembre, le Secrétaire général a évoqué les informations rapportant des violations graves perpétrées contre des migrants en Libye, y compris des allégations de graves violations des droits de l'homme commises par certains fonctionnaires affiliés à la Direction de la lutte contre la migration clandestine. Nous nous félicitons que le Bureau du Procureur ait examiné ces conclusions. Nous nous faisons l'écho de l'argument du Procureur selon lequel amnistier ou gracier une personne qui a commis des infractions graves, telles qu'un meurtre constituant un crime contre l'humanité, est incompatible avec les droits de l'homme internationalement reconnus.

Dans le rapport dont nous sommes saisis, ainsi que dans les rapports précédents, le Procureur a fait part de ses préoccupations concernant des informations crédibles et concrètes relatives à des crimes passés et actuels qui auraient été commis dans des centres de détention officiels et non officiels en Libye. Ce constat

a été repris dans les conclusions de la Mission d'enquête indépendante sur la Libye figurant dans son rapport d'octobre (A/HRC/48/83), qui fait état d'attaques systémiques et généralisées contre toute personne s'opposant aux intérêts de ceux qui gèrent les prisons. Les rapports faisant état d'actes de violence sexuelle et fondée sur le genre, visant principalement les femmes, restent une source de profonde préoccupation pour nous. Nous nous félicitons de la poursuite du dialogue entre le Bureau du Procureur et la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, ainsi que des mesures prises par le Bureau du Procureur pour favoriser la coordination entre les parties prenantes, y compris l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs, et de tous les efforts visant à demander des comptes aux auteurs de crimes violents commis contre les migrants et les réfugiés en Libye.

Les travaux de la CPI sont bien sûr complémentaires des initiatives nationales, et nous continuons d'exhorter tous les États à coopérer avec la Cour dans le cadre de son enquête sur les allégations de crimes internationaux graves commis en Libye. Le manque persistant de coopération avec la Cour dans l'exécution des mandats d'arrêt est préoccupant. Nous demandons instamment à tous les États Membres, qu'ils soient ou non des États parties au Statut de Rome, d'exécuter les mandats d'arrêt en suspens. En particulier, nous demandons une nouvelle fois à la Libye d'arrêter et de livrer M. Saif al-Islam Kadhafi de toute urgence. Nous prenons note de la déclaration du Procureur selon laquelle il accordera une priorité particulière aux affaires renvoyées à la CPI par le Conseil, et réitérons notre point de vue selon lequel les affaires soumises à la CPI doivent faire l'objet d'un suivi régulier de la part du Conseil, y compris d'un soutien budgétaire. Les notifications de non-coopération d'États pour des situations déjà renvoyées par le Conseil, y compris la situation en Libye, exigent également une réponse concrète.

L'Irlande appuie fermement les efforts déployés par la CPI pour que les auteurs des crimes internationaux les plus graves commis en Libye répondent de leurs actes, afin de véritablement rendre justice aux victimes. L'action menée par la Cour en Libye pour que la justice soit rendue et pour que les responsabilités soient établies contribuera à renforcer la confiance dans l'État, notamment au sein des communautés touchées de manière disproportionnée par des conflits violents. Traduire en justice les auteurs d'atrocités criminelles contribuera aux importants processus de réconciliation en Libye et à la

consolidation de la paix. Nous savons que cela a également un fort effet dissuasif et contribue aux efforts de prévention des conflits et des atrocités.

Je voudrais terminer en réitérant l'appui indéfectible de l'Irlande à l'action de la CPI en Libye. Nous restons convaincus que l'obligation de rendre compte est la clef de la paix, de la stabilité et de la justice pour l'avenir en Libye.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Procureur Khan de son exposé. Nous le félicitons de sa nomination au poste de Procureur général de la Cour pénale internationale (CPI). Nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions. Les États-Unis sont impatients de collaborer avec son Bureau et saluent les efforts déployés par la Cour pour enquêter sur les atrocités commises contre le peuple libyen depuis l'adoption de la résolution 1970 (2011) du Conseil de sécurité et poursuivre leurs auteurs.

Les États-Unis ont toujours été et seront toujours un fervent partisan de l'application du principe de responsabilité et de la quête de la justice pour les victimes d'atrocités criminelles, au moyen des mécanismes appropriés. La justice, l'application du principe de responsabilité et l'état de droit sont des valeurs que nous partageons, et nous sommes convaincus que nous devons les défendre ensemble. Cela m'amène au sujet d'aujourd'hui, à savoir l'enquête de la CPI sur la situation en Libye.

La meilleure façon de lutter contre l'insécurité chronique que nous constatons aujourd'hui en Libye est d'appliquer le principe de responsabilité, en commençant par un travail rigoureux de documentation et d'enquête. La situation précaire des droits de l'homme rend ce travail d'autant plus difficile. Des allégations d'exécutions arbitraires, de frappes aériennes aveugles, de disparitions forcées, de torture, de détention illégale et d'actes de violence sexuelle et fondée sur le genre ont été soulevées à l'endroit de nombreux groupes et forces armés. Des informations inquiétantes continuent de faire état de violences commises dans les prisons libyennes, de détenus soumis à la torture et de familles privées de droit de visite. La situation des personnes déplacées ainsi que celle des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile restent désastreuses. Malheureusement, la Libye reste mal outillée pour faire face à des mouvements de population aussi importants.

L'exhumation de charniers dans la ville de Tarhouna continue de hanter nos esprits. La gravité des

allégations liées à ces charniers exige une attention constante de notre part et une réponse internationale concertée.

Nous remercions la Cour, l'ONU et les autorités nationales de leur travail d'enquête en cours, notamment les efforts déployés pour exhumer les corps des charniers et pour recueillir et conserver les éléments de preuve en vue de leur utilisation dans le cadre de poursuites futures, de l'établissement de la vérité et d'autres mesures de justice transitionnelle.

Autre illustration de l'importance des preuves documentaires, nous saluons également le rapport de la Mission d'enquête indépendante sur la Libye, publié le 1^{er} octobre (A/HRC/48/83). La Mission a interrogé plus de 150 personnes et examiné des centaines de documents sur les violations et les exactions commises à Tripoli, à Ganfouda et dans le sud de la Libye. La création en juin 2020 par le Conseil des droits de l'homme de la Mission d'enquête indépendante, qui est chargée de recueillir des preuves sur les allégations de violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire et des atteintes à ces droits commises par toutes les parties en Libye depuis le début de 2016, a représenté une étape positive vers l'application du principe de responsabilité. Nous nous félicitons de la récente adoption par le Conseil des droits de l'homme de la résolution 48/25, prorogeant le mandat de la Mission d'enquête, mais nous regrettons profondément que cette prorogation n'ait été accordée que pour neuf mois, au lieu des 12 mois habituels. Il faut donner à la Mission d'enquête le temps de procéder à un examen exhaustif de ses conclusions actuelles et futures.

J'en viens maintenant à la question de la justice. Les anciens hauts responsables du régime de Kadhafi, tels qu'Abdullah al-Senoussi et Saif al-Islam Kadhafi, ce dernier étant visé par un mandat d'arrêt de la CPI pour faits de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, doivent affronter la justice. Les auteurs de graves violations des droits humains, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité ne doivent pas être autorisés à continuer d'infliger la violence et la tourmente. Nous appelons le Gouvernement d'unité nationale à prendre toutes les mesures possibles pour garantir l'arrestation et la remise des personnes recherchées par la CPI. En outre, les personnes, groupes ou pays qui offrent protection et refuge à ces individus devraient – et doivent – immédiatement alerter les autorités compétentes et faciliter par ailleurs leur transfert.

Nous continuons également de suivre les procédures judiciaires engagées en Libye contre Al-Senoussi. Nous appuyons les efforts en cours visant à renforcer la capacité du pays de sanctionner les auteurs de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits, et nous recommandons un appui au renforcement des capacités locales et à la réforme judiciaire en Libye. Garantir le droit à une procédure régulière, et protéger les droits et la sécurité des victimes et des témoins, est essentiel au succès de toute poursuite engagée au niveau national.

Nous tenons à exprimer notre inquiétude quant au fait que, comme l'indique le rapport final du Groupe d'experts sur le Soudan (S/2021/40), Abdallah Banda, ancien commandant darfourien influent du Mouvement pour la justice et l'égalité, qui est visé par un mandat d'arrêt de la CPI, a lancé son propre groupe rebelle et a reçu des fonds et du matériel militaire de l'Armée nationale libyenne en échange de son soutien.

Par ailleurs, la présente séance vient nous rappeler avec force que les victimes et les rescapés de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits en Libye méritent que justice leur soit rendue. À cette fin, ces groupes ont besoin de l'aide et de l'appui des défenseurs de la société civile. L'action menée par la société civile continue cependant d'être entravée par les effets néfastes du décret 286 du Gouvernement d'unité nationale, qui réglemente les activités des organisations non gouvernementales (ONG). Nous disposons d'informations crédibles selon lesquelles les ONG craignent des représailles si elles devaient rencontrer des organisations internationales. Les restrictions sévères imposées par ce décret entravent les efforts nationaux visant à rendre justice aux victimes et aux rescapés. Nous exhortons le Gouvernement libyen à abroger ce décret, étant donné ses effets préjudiciables sur les droits et les libertés de son peuple.

Enfin, je vais évoquer la manière dont nous pouvons promouvoir la paix et la sécurité en Libye. Les États-Unis appellent de nouveau tous les acteurs libyens à s'engager à faire en sorte que des élections libres et régulières aient lieu comme prévu. Nous saluons le plan d'action de la Commission militaire conjointe 5+5 libyenne en vue du retrait de l'ensemble des forces, des combattants et des mercenaires étrangers du territoire libyen, en application de la résolution 2570 (2021) et de l'accord de cessez-le-feu libyen. En outre, il faut cesser tout soutien militaire extérieur incompatible avec l'embargo sur les armes imposé par l'ONU. Cela inclut la

formation et le financement des mercenaires, des forces supplétives et des groupes armés. Cette instabilité violente reste une menace pour l'ensemble de la région.

L'action de la CPI en Libye est une composante cruciale de nos engagements communs en faveur de l'application du principe de responsabilité, de la paix et de la sécurité. Pour atteindre ces objectifs en Libye, les mécanismes idoines, notamment les tribunaux internationaux, hybrides et nationaux, doivent répondre aux besoins des victimes d'atrocités. Nous entendons continuer d'appuyer les enquêtes et les contributions de la Cour, qui, nous l'espérons, permettront de rendre véritablement justice au peuple libyen.

M. Kvalheim (Norvège) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord adresser mes félicitations à Karim Khan pour son élection comme Procureur de la Cour pénale internationale (CPI), et le remercier de son exposé d'aujourd'hui.

Depuis le début, la Norvège est une fervente partisane de la CPI, et aujourd'hui, la mission de la CPI, à savoir lutter contre l'impunité pour les crimes les plus graves, reste plus que jamais essentielle. Le respect du principe de responsabilité et la quête de justice sont des éléments clefs pour parvenir à instaurer une paix durable en Libye et au-delà.

La Norvège appuie pleinement le processus politique en Libye, notamment les élections qui doivent se tenir le 24 décembre. Il est crucial que le scrutin se déroule comme prévu. Des élections libres, régulières et inclusives sont essentielles si la Libye veut aller de l'avant et éviter une nouvelle déstabilisation. La Norvège réitère l'appel que les Libyens ont eux-mêmes lancé pour que les mercenaires, les combattants étrangers et les forces étrangères quittent le pays, comme cela a été décidé dans l'accord de cessez-le-feu il y a un peu plus d'un an, et comme cela a été confirmé par la Commission militaire conjointe 5+5 le 8 octobre dernier.

La Norvège se félicite que le Procureur accorde la priorité aux situations renvoyées par le Conseil de sécurité. Nous attendons avec intérêt son prochain rapport qui, nous croyons comprendre, contiendra des informations sur les nouvelles mesures concrètes à prendre. La lutte contre l'impunité est essentielle pour la stabilité, la réconciliation et la paix durable en Libye. La résolution 1970 (2011) a chargé les autorités libyennes de coopérer pleinement avec la CPI et de l'aider. Nous appelons les autorités libyennes, les partenaires libyens et la communauté internationale à coopérer avec le Bureau

du Procureur. Nous voudrions également voir une coopération encore plus resserrée et plus souple avec l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs et la Mission d'appui des Nations Unies en Libye.

La Norvège constate que le Bureau du Procureur poursuit ses efforts pour confirmer le décès de deux suspects. Nous restons profondément préoccupés par les informations faisant état de crimes qui continueraient d'être commis, dont des meurtres, des disparitions forcées, des détentions arbitraires dans des centres officiels et non officiels, des actes de torture et de violences sexuelles et fondée sur le genre. La prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre liée aux conflits et la lutte contre ce phénomène doivent être une priorité. Nous devons recourir à des sanctions lorsque cela est nécessaire et approprié pour lutter contre ces actes odieux. Nous appelons également à renforcer les efforts de lutte contre la violence contre les migrants.

Nous attendons avec intérêt de poursuivre notre coopération avec tous les membres du Conseil pour faire en sorte que les responsables d'atrocités criminelles rendent des comptes. Le Conseil doit s'acquitter de la responsabilité qui lui incombe d'appuyer pleinement la Cour, en particulier dans les affaires qu'il lui a renvoyées. Cela implique notamment de garantir des ressources adéquates pour la Cour.

Soyez assuré, Monsieur le Président, de l'appui inébranlable de la Norvège à la Cour et aux travaux du Procureur.

M. Kuzmin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous souhaitons la bienvenue à M. Karim Khan dans ses nouvelles fonctions de Procureur de la Cour pénale internationale (CPI). Nous espérons que son entrée à la Cour permettra de corriger les graves irrégularités que ma délégation n'a eu de cesse de dénoncer, et offrira peut-être à la Cour la possibilité de restaurer, du moins partiellement, sa réputation passablement entachée.

Des changements positifs peuvent déjà être observés. Pour la première fois, le rapport d'enquête sur la situation en Libye contient quelque chose dont nous ne pouvons que nous féliciter : l'honnêteté. Le Bureau du Procureur reconnaît franchement qu'il n'y a pas eu de développement judiciaire majeur sur ce dossier. Ma délégation dit la même chose depuis une décennie et se félicite que la CPI cesse enfin de feindre une intense activité et se rende à l'évidence.

Dans l'ensemble, l'approche adoptée par la CPI sur la question libyenne reste partielle, puisque tous les torts sont imputés à une seule partie au conflit. Nous attendons toujours qu'on ouvre une affaire sur les crimes flagrants commis par des militants ou Daech. La Cour n'essaie même pas d'enquêter sur les frappes aériennes illégales de l'OTAN sur le territoire libyen, qui ont pourtant fait de nombreuses victimes civiles.

Nous regrettons que l'État libyen ait été totalement réduit à néant pour satisfaire les ambitions des pays occidentaux. Ce pays autrefois prospère est aujourd'hui en ruines et doit littéralement être reconstruit pierre après pierre. Quant à la population civile, que les « bienfaiteurs » de l'OTAN entendaient protéger, elle a dû subir les horreurs d'une guerre civile sans merci, et vivre dans le chaos généralisé, la désorganisation et la destruction totales. Il aura fallu 10 ans avant que la Libye ne commence à présenter des signes positifs dans le cadre du difficile processus de règlement politique.

Des élections générales sont prévues en Libye pour le 24 décembre. Nous appelons toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue afin de permettre au peuple libyen, qui souffre depuis si longtemps, d'exercer son droit légitime d'élire et d'être élu.

M^{me} Kinyungu (Kenya) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Karim Khan de son rapport et de son premier exposé au Conseil de sécurité. Je le félicite aussi de son élection en tant que Procureur de la Cour pénale internationale (CPI). Ma délégation salue la participation du Représentant permanent de la Libye à la présente séance.

Le peuple libyen a enduré de grandes souffrances au cours de la dernière décennie, tant en raison de conflits internes que du fait des interventions de multiples acteurs extérieurs. Durant cette période, toutes les insuffisances des outils dont la communauté internationale se sert pour régler les crises humanitaires, politiques et en matière de sécurité ont été mises en évidence. Au moment où la situation en Libye se stabilise, nous ne pouvons nous empêcher de rappeler que les tourments qui accablent le Sahel sont le résultat des actions menées il y a 10 ans. La sécurité des civils et l'intégrité territoriale de bon nombre d'États de cette région sont menacées en raison du débordement de la situation en Libye.

Étant donné ce sombre tableau, il me plaît de constater les progrès tangibles accomplis par les Libyens qui prennent de nouveau l'initiative de rechercher

la paix et la sécurité. Les Libyens s'appêtent à vivre des élections très attendues qui devraient se tenir dans un mois exactement. En exerçant leur droit de choisir leurs dirigeants et de décider de quelle manière ils veulent être gouvernés, les Libyens manifesteront leur volonté d'avoir des institutions nationales fortes et un système national qui donne à son peuple la confiance qui résulte de la paix et de la prospérité.

Plusieurs événements récents et les efforts déployés par le Gouvernement, notamment la Conférence pour la stabilisation de la Libye qui s'est tenue à Tripoli le 21 octobre, illustrent cette détermination. Le principe de responsabilité et l'administration de la justice sont des éléments indispensables à l'instauration de la paix et de la stabilité. Ils sont aussi des marqueurs clefs de la confiance qu'un peuple accorde à son gouvernement. L'efficacité des institutions judiciaires et du ministère public est essentielle à l'exercice de la souveraineté, qui est la condition fondamentale pour adhérer à l'ONU, dont découle la collaboration actuelle de la Cour pénale internationale avec la Libye. À ce titre, le Kenya appelle au strict respect du principe de complémentarité en ce qui concerne les instruments judiciaires régionaux et internationaux, y compris la Cour pénale internationale.

La paix durable passe par la responsabilité pénale, en particulier pour les crimes odieux perpétrés dans le prolongement d'un conflit politique, mais elle nécessite aussi que l'application de cette responsabilité s'accompagne d'un processus politique qui règle le conflit et fasse progresser la réconciliation. Mettre uniquement l'accent sur la responsabilité juridique sans tenir compte de la réconciliation politique peut compromettre les chances d'obtenir la paix recherchée. Par conséquent, le Kenya soutient fermement le processus de réconciliation nationale de la Libye et encourage la commission de réconciliation nationale à en poursuivre la mise en œuvre. La réconciliation est une entreprise de longue haleine qui requiert de la bonne volonté et l'appui des voisins et amis. C'est pourquoi le Kenya encourage l'Union africaine à prendre part à ce processus.

Le rapport du Procureur met en lumière la situation difficile des migrants en Libye. Ce problème doit être abordé sous un angle plus large, pas seulement celui de la Libye. Si de véritables efforts ne sont pas entrepris pour remédier aux causes qui les poussent à migrer, les migrants continueront d'entreprendre ce voyage périlleux, de subir l'indignité et l'injustice qui continuent d'être perpétrées et dont nous sommes témoins. Nous demandons à toutes les parties qui interceptent les

migrants en mer et les renvoie dans les ports libyens, ainsi que leurs renforts, de cesser de procéder ainsi. Par ailleurs, nous demandons à toutes les autorités nationales et internationales concernées de veiller à ce que la sécurité des migrants et des réfugiés soit garantie et à ce qu'ils soient traités avec humanité.

Enfin, le Kenya continue d'appeler au respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la Libye, notamment par le départ des combattants étrangers et des mercenaires de Libye, et par la cessation de toute ingérence étrangère.

M. Wickremasinghe (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Procureur Karim Khan pour son exposé percutant d'aujourd'hui, présenté à l'occasion de la publication du vingt-deuxième rapport de la Cour pénale internationale (CPI) sur la situation en Libye. Comme c'est la première fois qu'il prend la parole devant le Conseil de sécurité en sa qualité de Procureur de la CPI, je tiens à l'assurer du soutien de mon pays dans l'exercice de ses importantes fonctions.

Le Royaume-Uni accueille favorablement le rapport du Procureur et l'intention de ce dernier de se rendre en Libye en début d'année prochaine. Nous exhortons le Gouvernement d'unité nationale à faciliter cette visite et à permettre à la CPI d'enquêter en toute indépendance, conformément au Statut de Rome et à la résolution 1970 (2011). Le Royaume-Uni s'engage à apporter son plein appui aux enquêtes que le Procureur mène actuellement sur la Libye, qui sont plus importantes que jamais à ce moment charnière du processus politique.

Nous partageons l'inquiétude du Procureur concernant les conclusions contenues dans le rapport d'octobre de la Mission d'enquête indépendante sur la Libye (A/HRC/48/83). Ce rapport ne fait que souligner l'importance de la Mission. Le Royaume-Uni se félicite du renouvellement du mandat de la Mission d'enquête indépendante. Nous appelons le Gouvernement libyen à assister la Mission en lui accordant un accès sans restriction et sans entrave à tout le territoire libyen. Nous exhortons le Gouvernement d'unité nationale à mettre fin aux crimes commis dans les centres de détention et à enquêter sur les crimes perpétrés dans la prison de Mitiga et le centre de détention de Gernada. Le Gouvernement d'unité nationale doit également enquêter sur les violences contre les femmes et les filles, notamment sur le sort des femmes détenues au centre de détention de Koueïfiya, qui reste inconnu, et combattre ces violences.

Le Royaume-Uni profite de cette occasion pour saluer les efforts de la Commission militaire conjointe 5+5 pour élaborer un plan d'action qui garantisse le retrait des forces étrangères et des mercenaires de Libye. Le Royaume-Uni a clairement indiqué que leur retrait devait intervenir sans délai, et le plan d'action de la Commission représente un pas en avant concret vers un tel retrait, sous le contrôle de la Libye. Le Royaume-Uni appelle l'attention sur les déclarations du Bureau du Procureur selon quoi les crimes commis par ces forces étrangères et ces mercenaires en Libye peuvent relever de la compétence de la CPI.

Le Royaume-Uni est clair sur le fait que les civils doivent être protégés en temps de conflit et que les auteurs de violations du droit international doivent répondre de leurs actes. Nous sommes profondément préoccupés par la découverte, une fois de plus, de nouvelles tombes à Tarhouna. Nous encourageons le Gouvernement d'unité nationale à poursuivre ses investigations et à prendre toutes les mesures possibles pour que les coupables soient tenus de rendre des comptes.

Le Royaume-Uni finance l'aide humanitaire pour apporter un soutien psychosocial aux migrants, aux réfugiés et aux demandeurs d'asile et leur donner accès aux soins de santé, aux autres services de base et à une assistance générale. Il apprécie la coopération que le Bureau du Procureur sait offrir aux autorités nationales dans la lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains.

Nous soulignons l'importance du processus de réconciliation nationale et de la responsabilité et de la justice pour les atrocités. Nous exhortons le Gouvernement d'unité nationale à travailler avec le Bureau du Procureur pour atteindre ces objectifs. Nous réitérons notre appel à tous les États concernés, tant les États parties que les États non parties au Statut de Rome, pour qu'ils coopèrent avec la CPI par l'arrestation et la remise des individus visés par un mandat d'arrêt.

Le Royaume-Uni appuie totalement l'importante enquête du Procureur sur la situation en Libye, qui a été demandée par le Conseil. Nous continuerons de collaborer avec son bureau et les partenaires internationaux afin de combattre l'impunité pour les atrocités en Libye et de faire justice au peuple libyen.

M. Jürgeonson (Estonie) (*parle en anglais*) : Nous souhaitons la bienvenue au Conseil de sécurité à M. Karim Khan à l'occasion de son premier exposé au Conseil en tant que Procureur de la Cour pénale internationale

(CPI). Nous remercions le Procureur Khan pour le vingt-deuxième rapport périodique de la CPI sur la situation en Libye et pour ses observations d'aujourd'hui.

Tout d'abord, je réaffirme le soutien indéfectible de l'Estonie à la CPI, institution judiciaire indépendante et impartiale et pilier important de l'ordre international fondé sur des règles.

S'agissant de la situation sur le terrain en Libye, nous demeurons préoccupés par les informations faisant état de la poursuite de la violence et d'un manque de sécurité et de stabilité. Nous rappelons que tous les crimes, y compris ceux commis dans des centres de détention, doivent faire l'objet d'enquêtes et de poursuites par les autorités libyennes.

L'Estonie reste également préoccupée par les crimes perpétrés contre des migrants et des réfugiés et note le rôle de la CPI dans l'appui apporté aux autorités nationales aux fins de l'instruction des affaires.

Nous persistons à réclamer le départ de l'ensemble des combattants étrangers et des mercenaires du territoire libyen, première étape sur la voie de la mise en œuvre intégrale et rapide de l'accord de cessez-le-feu du 23 octobre 2020, conformément à la résolution 2570 (2021).

La tenue d'élections libres, régulières, inclusives et crédibles en décembre de l'année courante sera capitale pour le renforcement de l'état de droit en Libye.

La pleine coopération du Gouvernement d'unité nationale et de toutes les autres parties prenantes concernées avec le Bureau du Procureur est cruciale pour engager la responsabilité des auteurs de crimes visés par le Statut de Rome. L'Estonie réaffirme que les autorités doivent veiller à ce que les enquêtes en cours et futures soient menées conformément aux normes internationales et en pleine coopération avec la CPI.

L'Estonie se félicite du renforcement de la coopération mutuelle de la CPI avec les parties prenantes et les autorités nationales pour améliorer la collecte et la conservation des éléments de preuve. À cet égard, nous nous réjouissons de la réunion du Bureau du Procureur avec les services nationaux chargés de l'application des lois qui s'est tenue afin de coordonner leurs activités respectives.

L'Estonie encourage par ailleurs le renforcement des formats de coopération et d'échange d'informations entre le Bureau du Procureur et le Groupe d'experts sur la Libye, la Mission d'enquête indépendante sur la

Libye, l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs et la Mission d'appui des Nations Unies en Libye.

S'agissant d'assurer l'efficacité du travail de la Cour, nous profitons de l'occasion pour insister sur le besoin de faire en sorte que la CPI dispose des ressources financières nécessaires pour s'acquitter de son mandat. Cela comprend les fonds que l'ONU doit fournir au titre des dépenses engagées pour les situations renvoyées à la CPI par le Conseil de sécurité.

Enfin, nous rappelons que l'exécution des mandats d'arrêt de la CPI reste essentielle pour que justice soit rendue aux victimes. Hélas, il n'y a jusqu'à présent pas eu de résultat tangible en ce qui concerne la suite donnée aux mandats dans le cas libyen. Nous encourageons le Bureau du Procureur à vérifier le décès présumé des fugitifs et appelons instamment à une coopération totale avec la CPI pour la remise à la Cour des derniers fugitifs.

Comme le mandat de l'Estonie au Conseil de sécurité touche à sa fin, qu'il me soit permis de réaffirmer une fois de plus notre plein soutien au travail de la CPI et d'exhorter tous les États et les autres parties prenantes à promouvoir et défendre les principes et les valeurs consacrés par le Statut de Rome. La coopération avec la CPI pour mettre un terme à l'impunité et faire justice aux victimes en Libye doit être prompt et authentique.

M. Singh (Inde) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres pour remercier le Procureur, M. Karim Khan, de son exposé de ce jour. Nous saluons par ailleurs la présence du Représentant permanent de la Libye, l'Ambassadeur Taher Elsonni.

En tout premier lieu, je précise que l'Inde n'est pas partie au Statut de Rome. Je rappelle les discussions tenues au Conseil en 2011, au cours desquelles l'Inde a exprimé des doutes sur l'efficacité du renvoi de la situation en Libye à la Cour pénale internationale (CPI) pour faire cesser la violence et rétablir le calme et la stabilité. Comme nous le craignons alors, le renvoi n'a pas eu l'effet voulu. En fait, les événements ultérieurs n'ont fait que renforcer notre avis que, lorsque des affaires sont renvoyées à la Cour pour des raisons principalement politiques, le mécanisme de la CPI n'est pas forcément le plus adapté pour servir la justice.

Dans un mois, nous attendons les élections présidentielle et parlementaires en Libye, comme décidé par les parties libyennes et confirmé par le Conseil de sécurité. Toutefois, des problèmes demeurent, notamment les

entraves à la tenue des élections de façon libre, régulière et crédible. En particulier, l'ingérence de forces extérieures dans les affaires intérieures de la Libye nuit aux progrès sur le front politique, et les forces terroristes se signalent une fois encore. On ne saurait trop insister sur l'importance de la tenue des élections comme prévu, le 24 décembre, de façon libre, régulière, inclusive et crédible.

Il importe également que les dispositions de l'accord de cessez-le-feu et des résolutions successives du Conseil de sécurité soient respectées et que l'appel des parties libyennes au retrait des forces étrangères et des mercenaires soit suivi d'effet. L'Inde s'inquiète par ailleurs des violations de l'embargo sur les armes. Ces violations risquent de faire obstacle à l'avancement du processus politique en menaçant l'environnement de sécurité. Nous devons veiller à ce que les groupes terroristes et les entités qui leur sont affiliées ne puissent pas opérer en Libye sans être inquiétés. La présence et les activités continues de l'État islamique d'Iraq et du Levant en Libye sont gravement préoccupantes, notamment en raison de l'effet en cascade qu'elles pourraient avoir dans toute la région du Sahel. Il est regrettable que la question ne soit pas l'objet de l'attention nécessaire qu'elle mérite.

L'Inde a depuis longtemps des liens bilatéraux étroits et mutuellement bénéfiques avec la Libye. Nous souhaitons vraiment voir une paix et une stabilité durables revenir dans le pays et sommes déterminés à appuyer la Libye et le peuple libyen dans cette entreprise. Nous espérons que tous les efforts de la communauté internationale, dont la CPI, contribueront à réaliser l'unité, la paix, la sécurité et la stabilité dans le pays et à concrétiser une réconciliation nationale inclusive et globale.

M. Cherif (Tunisie) (*parle en arabe*) : Comme il s'agit du premier exposé de M. Khan au Conseil de sécurité, nous nous associons à nos collègues pour lui souhaiter la bienvenue et lui présenter, ainsi qu'à son équipe, tous nos vœux de succès. Je le remercie également pour le vingt-deuxième rapport de la Cour pénale internationale soumis en application de la résolution 1970 (2011). Je salue la présence du Représentant permanent de la Libye à cette séance.

Mon pays suit de près la situation politique et en matière de sécurité de la Libye voisine et sœur en cette période charnière. Nous soulignons l'appui constant de la Tunisie à la Libye et à tous les efforts internationaux et régionaux visant à réaliser une transition politique harmonieuse et pacifique dans ce pays frère, qui favorise la sécurité et la stabilité en Libye, conformément à la volonté et aux aspirations du peuple libyen.

La résolution 1970 (2011) et le Statut de Rome sont les deux grands textes de référence du Conseil de sécurité dans l'accomplissement de sa mission qui consiste à trouver un équilibre délicat entre la lutte contre l'impunité pour les crimes les plus graves et le maintien de la paix et de la sécurité en Libye. Ils constituent également le fondement de la juridiction impartiale et indépendante exercée par la Cour pénale internationale (CPI) en Libye.

Nous nous félicitons des exposés semestriels du Procureur devant le Conseil de sécurité, qui permettent une plus grande interaction et coordination entre la CPI et le Conseil de sécurité. Nous sommes également attachés à ce qu'il y ait un équilibre entre l'attention accordée au nécessaire règlement politique et à la stabilité, d'une part, et l'application du principe de responsabilité, d'autre part.

Nous saluons la poursuite des efforts déployés par le Procureur et son bureau conformément à leur mandat en Libye, malgré les restrictions imposées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) qui ont limité leur capacité de mener leurs activités sur le terrain. Cela se traduit par la priorité donnée aux échanges avec les témoins et les victimes en vue de recueillir des preuves fiables sur le terrain. Nous saluons également la coordination et la coopération du Bureau du Procureur avec les autorités libyennes et les autres parties prenantes, y compris des États et organisations tiers, en vue de garantir l'état de droit et de recenser les violations graves du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme en Libye.

Malgré l'adoption du cessez-le-feu, nous sommes préoccupés par le fait que les autorités libyennes ont récemment découvert de nouveaux charniers à Tarhouna. Cela rappelle l'importance de la responsabilité des parties libyennes et internationales dans l'instauration d'une paix durable en Libye, notamment grâce à la pleine mise en œuvre du cessez-le-feu, y compris le retrait complet de tous les combattants et mercenaires étrangers de Libye. Toutes les parties doivent respecter l'embargo sur les armes.

La Tunisie souligne que la meilleure manière d'appliquer le principe de responsabilité en Libye est d'adopter une approche basée sur le dialogue et des mesures nationales fondées sur la primauté de la juridiction nationale et la nécessité d'une justice internationale. À cet égard, la Tunisie se félicite de la nouvelle manière dont le Procureur de la CPI aborde le traitement du dossier libyen selon une approche à la fois concrète et souple qui

met l'accent sur le principe de complémentarité entre la CPI et les autorités nationales chargées de faire appliquer le principe de responsabilité sur le territoire.

Nous saluons en outre la référence du rapport aux mécanismes traditionnels de justice et de réconciliation qui prennent en considération toutes les options et tous les choix complémentaires, conformément à l'esprit et à la lettre du Statut de Rome et au principe de l'appropriation et du leadership libyens pour ce qui est de garantir l'état de droit et la justice après le conflit.

Nous attendons avec intérêt la visite du Procureur en Libye l'année prochaine pour jeter les bases d'un dialogue avec les autorités libyennes sur les moyens de rendre la justice en Libye dans un cadre de collaboration avec le système judiciaire national permanent, grâce à la répartition des tâches, à la coordination des efforts et au renforcement des capacités dans le domaine de l'état de droit en vue d'atteindre des objectifs communs.

En conclusion, la Tunisie réaffirme son espoir que le traitement de la situation en Libye sera fondé sur les principes de l'appropriation nationale, du partenariat actif et de la responsabilité conjointe, avec le soutien indéfectible de la communauté internationale et du Conseil de sécurité en vue d'atteindre les objectifs fixés en Libye, qui sont de parvenir à un règlement politique global et de mettre fin à toutes les formes d'ingérence étrangère afin d'instaurer la sécurité et la stabilité en Libye et de placer la Libye sur la voie du développement durable et de la prospérité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Libye.

M. Elsonni (Libye) (*parle en arabe*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Nous vous souhaitons plein succès.

Nous saluons la participation de M. Karim Khan et le félicitons de son élection au poste de Procureur de la Cour pénale internationale (CPI). Nous le remercions de son exposé et de ce vingt-deuxième rapport. Nous remercions également M^{me} Fatou Bensouda du travail qu'elle a accompli en tant que Procureure.

Le peuple libyen œuvre sans relâche à l'édification d'un État civil moderne, malgré les circonstances exceptionnelles que connaît le pays, et à la promotion du principe de responsabilité et de la lutte contre l'impunité au moyen d'une réconciliation nationale globale, qui

passera d'abord par la justice, la vérité, la franchise, les excuses, la réparation et l'appel à l'amnistie et au pardon, piliers de la justice transitionnelle. De cette manière, nous pourrions tourner la page douloureuse des 10 dernières années en Libye.

Faire régner la justice sur le territoire libyen est un droit souverain et témoigne de la compétence nationale de la Libye à poursuivre toute personne accusée d'un crime en vertu du Code pénal libyen. Cela reflète notre souveraineté territoriale et la souveraineté de nos citoyens.

Le système judiciaire libyen s'est engagé à garantir une procédure régulière et des procès équitables à tous les accusés. Nous réaffirmons que notre coopération avec la CPI est fondée sur le mémorandum d'accord conclu entre le Bureau du Procureur général libyen et le Bureau du Procureur, qui reconnaît que la CPI a pour rôle de soutenir le système judiciaire libyen, et non de s'y substituer, car l'histoire de la CPI a été entachée par la politisation et la sélectivité dans le traitement des affaires qui lui sont soumises.

Chaque jour, l'Autorité générale de recherche et d'identification des personnes disparues annonce la découverte de nouveaux charniers à Tarhouna, dont le plus récent a été découvert le 16 novembre dans la zone d'Abdaly, à la périphérie de Tarhouna. Deux nouveaux charniers ont été localisés et les fouilles se poursuivent. À cet égard, nous sommes favorables à la coopération entre le Bureau du Procureur général et la CPI sur les enquêtes relatives à ces charniers. Cela vaut aussi pour les enquêtes sur les autres crimes de guerre et violations commis au cours des dernières années, sans exception et quel que soit le lieu où ces actes ont été perpétrés. Nous attendons les résultats de l'enquête menée par l'équipe de la CPI qui s'est récemment rendue en Libye et la mission d'enquête du Conseil des droits de l'homme pour identifier les personnes impliquées et traduire en justice les fugitifs.

Certains criminels profitent des circonstances, mais cela ne signifie pas pour autant qu'ils agissent en toute impunité. Leurs crimes sont imprescriptibles. Le système judiciaire est totalement indépendant, et les personnes dont la participation, directe ou indirecte, à ces massacres est avérée, devront répondre de leurs actes et comparaitront tôt ou tard devant un tribunal.

La Libye s'efforce de protéger les migrants en situation irrégulière contre toute violation résultant de la crise actuelle. Malgré tous les défis auxquels nous

sommes confrontés, nous faisons notre possible pour les secourir, leur fournir une protection et les expulser chaque fois que c'est possible. Nous n'accepterons pas les tentatives de certains États qui nous demandent de naturaliser ces migrants clandestins, car cela n'est pas conforme à notre législation nationale.

Dans ce contexte, nous sommes surpris par l'indifférence dont la communauté internationale fait preuve face à la traite des êtres humains. Elle semble se concentrer uniquement sur la Libye. Cependant, nous savons tous que les réseaux de traite des êtres humains sont internationaux et transfrontaliers par nature. Pour lutter contre ce phénomène, il faut commencer par mettre fin à l'action de ces réseaux et cibler leurs dirigeants. C'est pourquoi nous demandons à M. Khan, à son équipe et au Conseil de sécurité de poursuivre ces criminels internationaux et de leur imposer des sanctions sans exception, que ce soit dans les pays d'origine et de transit en Afrique, ou dans les pays de destination en Europe.

Pour finir, nous réaffirmons que les Libyens ont confiance dans la capacité de leurs institutions judiciaires à faire respecter la justice et l'état de droit malgré tous les défis auxquels le pays est confronté. Le plus grand défi concerne la capacité à faire respecter la loi, ce qui exige que le Conseil apporte son soutien à nos institutions et à la stabilité et au progrès de notre État. Nous demandons simplement qu'il soit mis fin aux interventions négatives sous toutes leurs formes, dans le

respect de la souveraineté nationale libyenne ainsi que de la volonté du peuple libyen et de son droit à l'autodétermination, afin que nous puissions édifier notre État, un État de justice et de droit.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je voudrais demander au Procureur Khan s'il a quelque chose à ajouter.

M. Khan (*parle en anglais*) : Je pense que le seul point que je voudrais ajouter est que j'ai écouté très attentivement les membres du Conseil et le représentant de la Libye. Deux ou trois membres ont très justement mentionné l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL/Daech). Nous savons que Daech représente généralement, comme le Conseil l'a souligné, une menace pour la paix et la sécurité internationales, et nous savons également que des pays, en particulier au Sahel, déploient des efforts sisyphéens pour faire face à la métastase de cette idéologie violente. C'est une question que je vais examiner de plus près. J'en prends bonne note, et j'espère que dans mon prochain rapport, je consacrerai quelques lignes aux avancées enregistrées à ce sujet. J'en prends bonne note.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Khan de ce dernier commentaire.

Il n'y a pas d'autre nom inscrit sur la liste des orateurs.

La séance est levée à 16 h 45